

artistes canadiens, ainsi que les émissions qu'elle devrait, croyons-nous, mettre en ondes. Les radiodiffuseurs du secteur privé ont également des responsabilités dans ce domaine.

Le rapport renferme un chapitre qui, à mon sens, est très important et que les commentateurs de la télévision ont généralement oublié. Quelques diffuseurs du secteur privé font face à une concurrence en provenance de l'extérieur que je considère déloyale. Ils font face à une concurrence de la part de gens qui ne sont pas assujettis aux règlements régissant la radiodiffusion au Canada. Ces concurrents s'emparent d'une partie des budgets publicitaires qui devraient en toute justice revenir aux radiodiffuseurs canadiens pour leur permettre de jouer le rôle que nous attendons d'eux. Il s'agit, à mon avis, d'un secteur qu'il nous faut examiner. Ce problème ne diffère guère de celui qui s'est posé il y a quelques années lorsque nous discutons les publications canadiennes et le rapport de la Commission O'Leary.

Je termine, monsieur le président, en répétant tout simplement qu'on ne saurait contester les principes généraux de radiodiffusion que le secrétaire d'État a esquissés dans ses brèves remarques. On peut aussi partager beaucoup des idées mises de l'avant par l'honorable député de Prince. Nous conviendrons tous, je crois, que les artistes canadiens devraient avoir une plus grande part des émissions canadiennes que par le passé et c'est notre devoir en tant que législateurs de voir à ce que les radiodiffuseurs le fassent et qu'ils aient les moyens de le faire.

• (4.10 p.m.)

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur un projet de résolution qui se lit ainsi:

Qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la Loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

Lorsque j'ai lu ce projet de résolution dans le *Feuilleton*, j'ai été un peu étonné, car je me suis demandé ce que le gouvernement venait faire dans ce domaine, puisque chaque fois que nous avons demandé à l'honorable secrétaire d'État actuel (M^{11e} LaMarsh), ou à ses prédécesseurs, de nous rendre compte de certains agissements de la Société Radio-Canada, le ministre nous répondait toujours que Radio-Canada était une société de la Couronne et que le gouvernement ne devait pas intervenir pour respecter la liberté dans les affaires publiques.

Eh bien, la présentation de cette résolution nous laisse espérer que, très prochainement, nous aurons au moins quelque chose à dire

[M. Prittie.]

sur les agissements de cette société de la Couronne qui pénètre dans tous les milieux et dans tous les foyers.

Je reconnais, à l'instar de mes prédécesseurs, qu'il est assez difficile de se prononcer catégoriquement sur ce projet de résolution, car il ne dit pas grand-chose, et l'honorable secrétaire d'État ne nous en a pas tellement dit en présentant sa résolution. Toutefois, je suis convaincu que lorsque le bill sera présenté, nous pourrons y voir clair relativement aux objectifs du gouvernement à l'égard de cette société de la Couronne.

Monsieur le président, il y a quelques instants, j'ai dit que nous avions, pas seulement nous de ce coin-ci de la Chambre, mais beaucoup d'autres, demandé, à certains moments, au gouvernement de nous renseigner sur les agissements de la Société Radio-Canada. Ces requêtes émanaient des protestations faites par des personnes autorisées dans la vie publique, qui étaient parfois scandalisées du genre de programmation qu'on nous présentait. Au fait, au cours de l'année 1965, un groupe de 76,000 femmes ont protesté contre l'immoralité de Radio-Canada, comme en fait foi *Le Devoir* du 25 mars 1965, et je cite:

Soixante-seize mille femmes du Canada ont signé une pétition, remise hier au premier ministre Pearson, demandant que Radio-Canada cesse de propager «la perversion, la pornographie, l'amour libre, le blasphème, les narcotiques, la violence et le crime».

Les femmes veulent que Radio-Canada «nettoie» sa programmation de télévision. La pétition, signée par des femmes de toutes les provinces, demande au Parlement de «faire cesser la domination d'une minorité qui se sert de la télévision pour propager la perversion, la pornographie, l'amour libre, le blasphème, les narcotiques, la violence et le crime».

A peu près à la même époque, les Chevaliers de Colomb, réunis en congrès, présentaient une résolution qui se lisait en partie comme il suit:

Résolu de protester énergiquement auprès du secrétaire d'État contre cette politique que Radio-Canada permet dans certains programmes aux gauchistes communistes, aux agnostiques, aux terroristes et autres fauteurs de discorde de favoriser la lutte des classes, le mépris de l'autorité religieuse, civile et judiciaire.

Résolu de demander au gouvernement fédéral d'établir à Radio-Canada une censure efficace pour débarrasser au moins nos réseaux d'État des programmes où l'on fait l'apologie du crime, de la violence, de l'immoralité sous toutes ses formes.

A peu près au même temps, l'honorable Frédéric Dorion, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, déclarait ceci:

Malheureusement, je sais aussi que tous ces efforts déployés pour le maintien de l'ordre et la sauvegarde de la morale sont trop souvent contrecarrés par certains médiums de publicité qui, fréquemment, comme la télévision, nous sert des programmes d'une immoralité et d'une indécence qui soulèvent l'indignation des auditeurs honnêtes, et surtout des pères et des mères de famille.

Ce moyen de communication qui est maintenant entré dans la presque totalité de nos foyers, et